

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOMOCER du 30 mai 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **21.000.000 dinars** à **23.100.000 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **2.100.000 dinars** et l'émission de **2.100.000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **20 juillet 2008** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour dix (10).

Caractéristiques de l'augmentation :

1- Jouissance des actions nouvelles gratuites : La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1er janvier 2008**.

2- Cotation en Bourse : Les actions anciennes SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attributions détachées, à partir du **20 juillet 2008**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 juillet 2008** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 juillet 2008**.

3-Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **20 juillet 2008**.

Source :CMF